

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Helena Rigotti, Pierre Nicollier, Sylvie Jay, Yvan Zweifel, Murat-Julian Alder, Natacha Buffet-Desfayes, Beatriz de Candolle, Véronique Kämpfen, Joëlle Fiss, Cyril Aellen, Patrick Malek-Asghar, Charles Selleger, Vincent Subilia, Jacques Apothéloz, Fabienne Monbaron, Alexis Barbey, Grégoire Carasso, Badia Luthi, Jean-Charles Lathion, Nicole Valiquier Grecuccio, Jean-Marc Guinchard, Emmanuel Deonna, Youniss Mussa, Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 2 mars 2021

Proposition de motion

pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- qu'un nombre important d'indépendants, dirigeants d'entreprises, dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration, des commerces, des transports, de la culture, des loisirs, de l'événementiel et du tourisme ont perdu ou risquent de perdre leur outil de travail à cause de la crise économique générée par la pandémie de COVID-19 ;
- que ces indépendants et dirigeants d'entreprises n'ont pas le droit à l'assurance-chômage ;
- que la modification de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) ne peut se faire avec effet immédiat ;
- que la responsabilité des autorités est engagée dès lors qu'elles prennent des décisions qui restreignent les activités des entreprises ;
- que les transitions professionnelles doivent être accompagnées par le canton ;

- l'article 14 de la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi (LDévEco) qui prévoit que l'Etat évalue en continu les besoins prioritaires en formation et en qualifications professionnelles exprimés par les entreprises ;
- l'article 11 alinéa 4 de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) qui prévoit que le Conseil d'Etat peut prendre des mesures d'aides financières exceptionnelles pour les personnes n'ayant pas droit aux prestations prévues à l'article 2 de la même loi ;
- l'extrême urgence de répondre à la détresse des indépendants et dirigeants d'entreprises qui ne bénéficient pas des prestations monétaires de l'assurance-chômage ;
- la détresse dans laquelle ils se trouveront suite à la perte de leur outil de travail, notamment la difficulté à assurer un niveau de vie décent à leur famille ;
- leur volonté de retrouver rapidement un emploi ou de pouvoir pérenniser leur entreprise ;
- la difficulté de certains secteurs à reprendre pleinement leurs activités une fois les restrictions levées, forçant certains à abandonner leur outil de travail,

invite le Conseil d'Etat

à étudier l'opportunité de mettre en place une bourse destinée à financer et faciliter des formations de reconversion et de transition professionnelle destinées aux indépendants et dirigeants d'entreprises qui ne bénéficient pas des prestations monétaires de l'assurance-chômage.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La crise sanitaire que le monde traverse depuis début 2020 se traduit actuellement par une crise économique et sociale importante. Nombre de créateurs d'emplois et d'entreprises sont ou seront dans les mois qui viennent en faillite ou en liquidation de leur entreprise. Rien que dans l'hôtellerie/restauration, dans la culture, dans l'événementiel et dans le commerce, c'est plus de 30% de dirigeants d'entreprises et d'indépendants qui auront perdu leur outil de travail.

Bien que la plupart des secteurs économiques pourront rebondir une fois les difficultés sanitaires passées, certains seront durablement touchés. A chaque vague de coronavirus et de fermeture imposée c'est aussi une nouvelle vague de licenciements. Selon GastroSuisse et HotellerieSuisse, ce sont 50% des établissements qui feront faillite d'ici mars 2021 si des indemnités n'arrivent pas très vite. Dans ce secteur, plus de 80% des établissements étaient viables avant la crise sanitaire. Malheureusement, quand les indemnisations finiront par arriver, beaucoup d'entrepreneurs auront déjà déposé le bilan et mis la clé sous la porte.

Leur entreprise représentait leur retraite future et une garantie de création d'emplois pour le canton. Ces entrepreneurs auront perdu le fruit de leur travail, parfois de toute une vie, auront puisé dans leurs économies et vont se retrouver dans une situation très difficile alors même qu'ils n'avaient pas pris ce risque.

Alors que tout chef d'entreprise est conscient du risque qui est le sien quand il crée sa PME, il l'assume sans problème et est conscient de cotiser aux charges sociales mais de ne pas avoir le droit aux indemnités du chômage en cas de faillite ou de fermeture. Cette crise n'est ni son risque ni de sa responsabilité. Une solution apparaîtrait dans le fait de modifier la LACI au niveau fédéral, mais cette modification serait trop tardive. Par conséquent, cela risque de mettre toute une partie de la population dans une extrême précarité. C'est pourquoi il est important de ne laisser personne sur le bord du chemin et que le canton prenne ses responsabilités, comme il l'a fait à maintes reprises, pour garantir l'employabilité.

Les formations existent mais sont souvent coûteuses. Un accompagnement et une bourse de formation permettraient aux indépendants et aux dirigeants d'entreprise des transitions professionnelles tout en pouvant

assumer les charges du quotidien. De même, certaines de ces charges pouvant être trop lourdes à assumer sans outil de travail et le temps de recherche d'un nouvel emploi ou de la création d'une nouvelle entreprise, il apparaît important que le canton puisse contribuer au maintien du niveau de vie de ces administrés privés de leur outil de travail et de leur famille.

Aidons ces créateurs d'emplois à retrouver un emploi, à faire une transition vers un autre métier et même encourageons-les à recréer une entreprise et des emplois. Ces investissements sont ceux de l'avenir, garants à moyen terme de création d'emplois et de prospérité économique pour la République.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir accueillir cette proposition favorablement.